



## Rapport du Conseil communal au Conseil général présentation sur la stratégie forestière

---

Madame la présidente,  
Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux,

### 1. Introduction

---

La commune de La Grande Béroche est propriétaire d'un patrimoine forestier de quelques 1'074 hectares (à quoi s'ajoutent les forêts de la Paroisse de Saint-Aubin pour 138 hectares qui sont gérées par le service forestier de la Grande Béroche) reliant le bord du Lac de Neuchâtel aux différents pâturages boisés se trouvant à plus de 1'300m d'altitude. Selon les plans d'aménagement, la forêt couvre 47% du territoire communal.

Cette nouvelle commune est le 5<sup>ème</sup> plus grand propriétaire forestier du canton de Neuchâtel. Elle est devancée par les propriétés suivantes :

- |                       |         |
|-----------------------|---------|
| 1. Val-de-Ruz         | 3225 ha |
| 2. Etat de Neuchâtel  | 3136 ha |
| 3. Val-de-Travers     | 2326 ha |
| 4. Ville de Neuchâtel | 1629 ha |

La Grande Béroche est composée de 6 domaines en plus des forêts de la Paroisse temporelle de St-Aubin-Sauges et de 455 hectares de forêts privées. Ce qui totalise une possibilité<sup>1</sup> annuelle communale totale de 7'120 sylves<sup>2</sup>. Le détail se compose comme suit :

---

<sup>1</sup> Possibilité : quantité de bois que le propriétaire se donne le droit de couper par année. La possibilité est fixée dans les plans de gestion de chaque domaine forestier. La forêt correspond à un capital et il n'y est prélevé que l'intérêt qu'elle génère annuellement.

<sup>2</sup> Sylves : unité de mesure de volume de bois sur pied.

Domaines/Partenaires	Surfaces forestières <sup>3</sup> en ha	Possibilités annuelles en sylves
Bevaix	446	3'000
Gorgier	258	1'200
St-Aubin-Sauges	155	850
Fresens	64	340
Montalchez	96	600
Vaumarcus	37	180
Paroisse de St-Aubin	137	950
Forêts privées	(455)	(500 à 1'000)
<b>Total*</b>	<b>1'193</b>	<b>7'120</b>

\*Le total ne prend pas en compte les forêts privées sur territoire communal, car les interventions sont difficilement planifiables et dans la plupart des cas ces exploitations sont effectuées par des entreprises privées et non par le service forestier communal.

Les forêts de La Grande Béroche constituent un milieu naturel complexe et d'une grande variété d'essences et de stations (associations végétales). En effet, le mode de gestion durable exercé depuis de nombreuses années par le service forestier, en tenant compte des différents aspects et besoins des végétaux, vise à entretenir un patrimoine d'une grande richesse.

Le Service forestier est donc obligé de prendre en compte les aléas climatiques (réchauffement), les besoins de l'économie (production de bois), les besoins de plus en plus prédominants de la société, qui profite davantage des bienfaits de la nature et, pour finir, les besoins de protection. La forêt demeurera toujours un espace naturel résilient qui n'a pas besoin de la main de l'homme pour survivre. Cependant, l'intervention de celui-ci permet d'orienter la nature afin qu'elle subvienne aux besoins précités qui sont propres à l'être humain. Autrement dit, le but de la sylviculture est de travailler avec la nature et dans son sens afin que celle-ci nous fournisse ce dont nous avons besoin.

## 2. Utilité du patrimoine forestier communal

Le patrimoine forestier fournit à l'homme de nombreuses prestations, appelées « fonctions forestières ». Comme défini dans le Règlement d'exécution de la loi cantonale sur les forêts, celles-ci sont regroupées en 4 fonctions principales :

- **Protection** : La forêt permet d'éviter un grand nombre de catastrophes naturelles (érosion, glissements de terrain, chutes de pierres, avalanches). Elle agit comme coupe-vent à certains endroits. Elle permet de filtrer l'eau par son réseau racinaire, d'emmagasiner le gaz carbonique et de produire de l'oxygène par la photosynthèse.
- **Production (économie)** : Le bois est exploité à plus de 6'000 m<sup>3</sup> dans les forêts communales de La Grande Béroche. La matière exploitée est classée en trois différents assortiments :
  - Bois de service (charpentes, menuiserie, ébénisterie, tonnellerie, etc.),
  - Bois d'industrie (bois à panneaux, à cellulose, etc.),
  - Bois énergie (plaquettes forestières, bois de feu).

<sup>3</sup> C. f. Annexe n° 1 « Propriétés forestières sur territoire de La Grande Béroche »

- Sociale : La fonction sociale regroupe l'aménagement et l'entretien de places de pique-nique, de cabanes forestières, de Parcours Vita, de sentiers pédestres, de chemins carrossables, mais aussi l'accueil de classes ou du grand public en forêt. Toute personne qui se rend en forêt (à pied, à vélo ou à cheval) profite de cette fonction.
- Maintien de la biodiversité : Elle met en avant la conservation et l'entretien de milieux naturels spécifiques (étangs, grèves communales), ainsi que la protection de certaines espèces d'animaux ou végétaux en voie de disparition (tétraoonidés, salamandres tachetées, crapauds sonneurs, etc.). L'instauration de réserves forestières totales sans intervention de l'Homme fait également partie de ce rôle.

Autrefois, seule la fonction de production était mise en avant. En effet, la forêt a fourni pendant de nombreuses années un apport financier non négligeable dans les comptes des communes.

Depuis plus de 20 ans, suite aux différents ouragans (Lothar ; 1999) et au stress engendré par les périodes de sécheresse (canicule ; 2003) il y a un excès de bois sur le marché, ce qui a pour incidence de faire baisser les prix de la matière première. La concurrence étrangère ainsi que le coût élevé de la main d'œuvre, par rapport aux pays voisins, sont aussi des éléments à prendre en compte dans un marché du bois déjà tendu. Les revenus actuels de la fonction de production demeurent tout juste bénéficiaires ou peinent à couvrir les frais d'exploitation selon les difficultés des chantiers.

Ces dernières années, les forêts connaissent un engouement au niveau de leur fréquentation par le grand public. En effet, les forêts sont parcourues de manière constante par des cavaliers, des coureurs, des VTT, des promeneurs, des ramasseurs de champignons, des pique-niqueurs, etc. Il va sans dire que cet engouement oblige, au final, les propriétaires forestiers à entretenir leurs forêts et leurs infrastructures et, par la même occasion, à supporter les charges que cela implique.

Le service forestier de La Grande Béroche est un service public, soutenu par le biais des impôts communaux. À noter, à titre d'exemple, que le budget 2018 de la nouvelle commune prévoit pour les comptes forestiers un excédent de charge de CHF 360'000.- sur un chiffre d'affaire de plus de CHF 1'490'000.-, ce qui représente notamment la part des prestations fournies par le service forestier à la population de La Grande Béroche. Autrement dit, les 8'956 habitants (état au 31 décembre 2017) rassemblés par la fusion subventionnent le service forestier à hauteur de CHF 40.- par personne et par an<sup>4</sup>. Le tableau de l'annexe n° 2 compare le coût de chaque service de la commune.

Dans certains cas, en fonction des zones d'interventions du service forestier, notamment dans les zones à fonction biodiversité et/ou protection, la Confédération et l'Etat de Neuchâtel peuvent allouer des subventions permettant de supporter une partie des frais d'exploitation. Concernant la fonction sociale, ou encore la fonction de filtration naturelle des eaux, pour le moment, aucune aide financière n'est envisagée.

---

<sup>4</sup> C.f. Annexe n°2 « Comparatif interservices recettes/coûts par an par habitant »

### 3. Prestations fournies par le service forestier de la Grande Béroche

Le service forestier de La Grande Béroche apporte son concours aux 4 fonctions forestières, en entretenant de manière proche de la nature cet écosystème complexe qu'est la forêt. En effet, les nombreuses et différentes réflexions et interventions des forestiers visent à intégrer au mieux les fonctions Production, Protection, Biodiversité et Sociale, ceci pour une gestion durable de nos forêts, mais également dans le but de répondre aux différents besoins de la communauté. Dans le tableau ci-dessous, les principales tâches du service forestier de La Grande Béroche sont représentées et mises en lien avec les fonctions forestières :

Tâches principales effectuées	Fonctions forestières concernées	Période de l'année	Représentation globale du temps de travail <sup>5</sup> en pourcentage
Exploitation forestière normale	Prot. / Prod / Soc. / Bio.	Septembre à mai	40%
Exploitation de chablis <sup>6</sup>	Prot. / Prod / Soc. / Bio.	Juin-Juillet-Août	10%
Soins culturaux et plantation	Prot. / Prod / Soc. / Bio.	Juin-Juillet	20%
Entretien de la desserte	Prod. / Soc.	Mai-Juin	5%
Confection et livraison de mobilier forestier	Prod. / Soc.	Avril-Mai-Juin	2%
Production et livraison de bois de feu	Prod. / Soc.	Toute l'année	5%
Entretien de places de jeux et places de pique-niques/couverts forestiers	Soc.	Mai-Juin Vérifications de la place 2x/an	5%
Entretien du Zurich Parcours Vita	Soc.	Mai-Juin Vérification du ZPV 2x/an	1%
Accueil en forêt de classes scolaires, entreprises ou visiteurs divers	Soc.	10-15x par an	2%
Production et vente de sapins de Noël	Prod. / Soc.	Novembre-Décembre	1%
Création et entretien de biotopes	Soc. / Bio.	Novembre-Mars	2%
Travaux pour tiers	Prod.	Toute l'année selon les diverses demandes	2%
Entretien des grèves communales	Soc. / Bio.	Printemps-Automne Surveillance 2-3 passages/an pour la sécurité des infrastructures	5%

Ce tableau illustre la variété des prestations fournies par le service forestier de La Grande Béroche. Pour remplir ces missions, il est indispensable de fonctionner avec un service forestier compétent, qui s'efforce de trouver les meilleures solutions tant financières que pratiques. Il est évident aussi que le personnel forestier doit continuellement se maintenir à l'avant-garde des dernières techniques, former lui-même la génération suivante pour garantir un entretien à long terme de notre patrimoine forestier et disposer des moyens nécessaires à la bienfaisance du travail demandé.

<sup>5</sup> Selon feuilles d'heures 2017 du personnel forestier

<sup>6</sup> Les chablis sont des arbres dépérissants, cassés ou renversés

## 4. Ressources humaines, infrastructures et équipements spécifiques liés à l'activité du service forestier

---

### 4.1 Ressources humaines actuelles

La Grande Béroche dispose d'un service forestier composé d'un total de 4 employés et 2 apprentis pour gérer et entretenir un patrimoine forestier de 1'212 hectares (y.c. forêts paroissiales):

- 2 forestiers ES, L. Chapuisod et P. Ginggen
- 2 forestiers-bûcherons, P. Bischof et A. Crétignier
- 2 apprentis, V. Farine (3<sup>ème</sup>) et C. Amstutz (1<sup>ère</sup>)



Les membres du service forestier collaborent harmonieusement afin de mener à bien les différentes tâches et prestations qui leurs sont confiées.

En comparant les deux manières de faire complètement différentes des anciens cantonnements de la Béroche, respectivement de Bevaix, il est loisible d'en tirer des conclusions hâtives, particulièrement lorsque l'on se fie aux résultats comptables et aux différentes subventions versées par le canton et la Confédération. Dès lors, ci-dessous, se dresse un tableau comparatif des principaux avantages et inconvénients de posséder une équipe forestière.

Avantages	Inconvénients
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Garantit une rapidité et une qualité d'intervention en cas d'événements naturels dévastateurs (ouragan, coups de vent, route barrée, etc.).</li> <li>➤ Garantit des emplois régionaux.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Induit des charges financières.</li> <li>➤ Augmente les tâches de gestion du personnel</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Met à disposition des places d'apprentissage.</li> <li>➤ Fournit un travail de qualité supérieure dans des lieux particuliers définis (fonction sociale et biodiversité).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Oblige à investir dans du matériel performant.</li> <li>➤ Demande de fournir des possibilités de formation continue au personnel.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Fournit un service à la population de La Grande Béroche (bois de feu, mobilier forestier, entretien de chemins, etc).</li> <li>➤ Entretien continu d'un patrimoine communal</li> </ul>	

En tant que 5<sup>ème</sup> plus grand propriétaire forestier du canton de Neuchâtel, la commune de La Grande Béroche doit conserver un service forestier. En effet, les 4 propriétaires qui la devancent ont tous au minimum une équipe forestière<sup>7</sup>.

## **4.2 Infrastructures**



Atelier forestier de La Grande Béroche : Ce bâtiment a été construit en 2013 ; il s'agit de l'investissement le plus récent dont a bénéficié le service forestier. Il est localisé sur les hauts de Bevaix au lieu-dit « Le Chanet ». C'est à partir de ce point de chute que rayonnent les différents employés liés à ce service. Il s'agit d'un bâtiment composé de deux parties, une partie « atelier/garage » et une partie dite « administrative ».

Dans la seconde partie se trouve le bureau du garde forestier, un réfectoire, des vestiaires pour l'équipe forestière, deux WC, une douche et un local technique (chauffage et eau sanitaire). Ce bien a la particularité de récupérer l'eau de pluie, de la traiter afin qu'elle soit potable et remise ensuite à la nature en passant par un traitement phytosanitaire. Ce bâtiment répond tout à fait aux exigences et normes en vigueur. Le but est de l'agrandir d'une pièce supplémentaire afin de regrouper l'ensemble du personnel sur un seul site.

<sup>7</sup> C.f. Annexe n°3 « Tableau comparatif des 5 plus grands propriétaires forestiers du canton »



Hangars à bois de feu : Une des prestations du service forestier communal consiste à produire, conditionner, faire sécher et livrer du bois de feu de qualité à la population de La Grande Béroche. Pour cela, deux hangars ont été construits en 1993. L'un d'eux avait le rôle de hangar à copeaux dans un premier temps. À l'heure actuelle, à eux deux,

ces couverts peuvent contenir plus de 500 stères par an stockés en ballots et en bigs bags. Ces hangars permettent de rationaliser au maximum la production et la vente de bois de feu.



Hangar à plaquettes forestières : Ce dépôt, construit en 2010, est, tout comme les hangars à bois de feu, un outil qui permet de rationaliser et produire une plaquette forestière sèche de qualité. Les chauffages à distance (Collège de Bevaix, Collège de Gorgier, Collège des Cerisiers à Gorgier, Commune de Peseux) auxquels la commune livre ce combustible possèdent tous des chaudières à plaquettes sèches. Il est donc indispensable de posséder un dépôt qui permet de stocker plus de 4'500 m<sup>3</sup> de copeaux par rotation<sup>8</sup>. Un tel hangar permet à ces particules de bois d'entrer en fermentation et d'ainsi perdre de l'humidité, ce qui profite au pouvoir calorifique du bois.



Couvert pour tracteur forestier : Celui-ci a déjà plus de 34 ans ; en effet, il faisait partie des biens que l'Etat de Neuchâtel avait construits en 1984 dans le cadre de la Pépinière Cantonale du Chanet. Il sert notamment à stocker du matériel et c'est à cet endroit que le tracteur forestier est entreposé lorsqu'il ne se trouve pas en forêt.

Conteneur à carburant : Tous les carburants, huiles et autres produits inflammables doivent être stockés en sécurité, de manière à éviter toute pollution ou tout incident. Ce conteneur, situé à l'extérieur des dépôts et hangars, répond donc aux exigences.



Local de stockage : Ce dépôt a été construit en 1950 pour l'exploitation de la Pépinière Cantonale du Chanet. Il s'agit actuellement d'un local de stockage de 40 m<sup>2</sup> permettant d'entreposer du matériel et des outils légers (pioches, pelles, etc.).

---

<sup>8</sup> Une rotation consiste à remplir le hangar et consommer l'entier des copeaux.

### **4.3 Equipements spécifiques**

Pour être opérationnel, un service forestier œuvrant uniquement en forêt doit posséder du matériel. Les outils forestiers sont directement en lien avec les domaines « exploitation forestière », « soins culturaux » et « desserte forestière » qui sont, en principe, les principales tâches du service forestier. Autrement dit, les outils de base sont les suivants :

- Tronçonneuses lourdes pour l'exploitation forestière + matériel divers (coins en plastique, merlins, tourne-bois, coins hydraulique, matériel d'affûtage, etc.).
- 1 véhicule 4x4 permettant le transport du matériel et de l'équipe forestière.
- 1 tracteur forestier équipé d'agrégats et d'un treuil pour l'aide à l'abattage, le débusquage et l'entretien de chemins forestiers.
- Tronçonneuses légères et débroussailleuses pour les soins aux jeunes arbres et aux plantations.
- Pelles et pioches pour effectuer les entretiens courants de la desserte forestière (renvois d'eau).

Le service forestier de La Grande Béroche fournit également des prestations comme l'entretien de places de jeux et de parcours Vita, la production et la livraison de bois de feu, la réalisation de mobilier forestier et autres. Pour cela, il a acquis, au fil des ans, quelques équipements spécifiques<sup>9</sup> :

- 1 Pickup 4x4 « Mitsubishi L200 » acquis en 2012 qui permet à l'équipe forestière de se rendre sur les chantiers et tracter les différentes remorques. Un tel véhicule est nécessaire pour rouler sur les chemins forestiers de la commune.
- 1 élévateur « Heli » 3.5 t avec fourche rotative à 360°, acquis en 2016, permettant la manipulation du bois de feu (production, stockage et préparation des livraisons).
- 1 remorque « Saris B1400 » basculante, charge utile 1'000 kg, acquise en septembre 2016, servant principalement aux livraisons de bois de feu en sacs et en vrac, mais aussi à l'évacuation de rémanents divers et transport de copeaux.
- 1 remorque 2 essieux « Humbaur HTK3000 », charge utile 2'100kg, acquise en avril 2000, également pour les transports de matériaux divers et livraisons de bois de feu et copeaux.
- 1 petite remorque « coffre » de marque « Anssem GT750 » avec toit amovible, charge utile 300 kg, acquise en 2016 pour le transport de matériel et le stockage sécurisé sur les chantiers ou à proximité.
- 1 scierie mobile acquise en 2012 permettant entre autres la création de mobilier forestier, panneaux, planches, carrelets.
- Divers matériels électriques et à accus (perceuses, meuleuses, défonceuse, scie circulaire, raboteuse, etc.) utilisés également pour la confection de mobilier forestier, mais aussi pour le montage de couverts à pique-nique ou places de jeux.

---

<sup>9</sup> Voir photos annexes n°4

#### **4.4 Evolution du service forestier**

Afin de mener à bien et dans les meilleures conditions possibles ses différentes missions, le service forestier prévoit les investissements suivants:

<b>Améliorations souhaitées à court terme (2018-2020)</b>	<b>Estimations des coûts<sup>10</sup></b>	<b>Financement</b>
➤ Remplacement du tracteur forestier	CHF 180'000.-	Demande de crédit
➤ Agrandissement de l'atelier forestier du Chanet	CHF 80'000.-	Fonds de fusion
➤ Remplacement du système de chauffage à bois/électrique de l'atelier forestier par un système de chauffage automatisé à plaquettes forestières	CHF 80'000.-	Demande de crédit
➤ Évolution de l'équipe forestière, création de postes supplémentaires de forestiers-bûcherons CFC à 100%		
➤ Acquisition de deux véhicules de fonction pour les responsables du service	CHF 66'000.-*	Fonds forestier de réserve et budget de fonctionnement

\* utilisation du fonds forestier de réserve pour la mise de base et ensuite frais compris dans le budget de fonctionnement (Budget 2018 ; CHF 9'000)

Concernant le tracteur forestier, celui-ci a déjà fait l'objet d'un rapport détaillé du Conseil communal au Conseil général. Lors de la séance, le Conseil général n'est pas entré en matière, demandant la réalisation du présent rapport afin de se prononcer (séance du conseil général du 19 février 2018).

Concernant l'agrandissement de l'atelier forestier, il s'agit de la création d'un bureau supplémentaire, afin que M. P. Ginggen puisse rejoindre le même site de travail que l'ensemble du service forestier. La vision sociétale fait d'ailleurs la mention suivante « Un service forestier centralisé veillera également à une exploitation respectant les préceptes de la forêt jardinée ».

Les forestiers de cantonnement circulent actuellement avec leurs véhicules privés dans le cadre de leur fonction. Des indemnités leurs sont versées pour circuler dans les forêts de La Grande Béroche. Ces indemnités sont importantes, en effet un garde forestier peut parcourir jusqu'à 10'000 km par an. Le Conseil communal réfléchit donc à l'acquisition de véhicules de fonction pour ces deux forestiers de cantonnement.

---

<sup>10</sup> Selon recherches et devis réalisés par les entreprises compétentes dans les différents domaines concernés.

## 5. Organisation du service forestier

---

De l'organisation<sup>11</sup> du service forestier dépendent la qualité et la quantité des tâches qui lui sont confiées. Bien entendu, le but principal de ce service demeure l'entretien d'un patrimoine. Cependant, pour l'image de la nouvelle commune, les prestations livrées à sa population, ainsi qu'aux visiteurs de tous horizons, doivent être maintenues. Il est important que les forêts demeurent attractives et vivantes à travers des activités comme par exemple la meule à charbon.

Au niveau des responsables actuels, P. Ginggen et L. Chapuisod disposent tous deux d'un diplôme de Forestier ES. Ils sont en poste depuis 12 ans pour P. Ginggen à raison d'un pourcentage de travail de 70% et de 6 ans pour L. Chapuisod à 100%.

Le travail de forestier de cantonnement étant un métier de généraliste, il est difficile de se spécialiser dans un domaine plutôt qu'un autre, au vu des différentes tâches qui s'effectuent au fil des saisons et en relation avec les périodes de végétation et de repos de la nature. Suite à plusieurs séances de coordination qui ont eu lieu entre les deux chefs de service, durant la période allant de janvier 2017 à mars 2018, tout en consultant de manière occasionnelle les membres de l'équipe forestière, les conclusions suivantes ont été tirées :

- Les différentes tâches à effectuer par les 2 responsables ne doivent pas être réparties. En revanche, des domaines à gérer doivent être désignés. Chaque garde forestier sera référant pour un seul de ces secteurs d'interventions et suppléant pour le 2<sup>ème</sup> en cas d'absence de son homonyme.
- Un seul des deux chefs de service sera le référant pour l'équipe forestière actuelle (ceci est également un souhait de l'équipe forestière), afin d'éviter des problèmes de communication.
- Un responsable se chargera de gérer les commandes et livraisons de bois de feu.
- Les exploitations et les soins culturels seront entrepris de manière mixte, à savoir une partie par l'équipe forestière de LGB et le reste remis à des entreprises externes.
- Un programme des coupes, basé sur les plans de gestion des différents domaines, sera établi avant le début de chaque exercice forestier. Les exploitations qui demanderaient un soin particulier ou des requêtes spéciales seront, en principe, remises à l'équipe forestière en régie.
- Dans l'optique d'une collaboration et d'une communication optimales, les deux chefs de service devraient travailler sur le même site, ce qui n'est actuellement pas le cas. Une pièce supplémentaire est, par conséquent, souhaitée et devrait être construite pour y aménager un second bureau pour M. P. Ginggen, à l'atelier forestier.

## 6. Variantes de stratégie forestière

---

Concrètement, depuis la chute des prix de la matière première « bois », nombreuses sont les communes qui ont remis en cause l'utilité d'un service forestier public. En effet, si l'on parle uniquement de coûts et d'exploitation forestière pure et simple, la question ne se pose pas, il va de soi qu'un service forestier péjore les comptes communaux, à plus haut niveau que des entreprises externes mandatées. Cependant, cette théorie n'est réaliste que si seule la fonction production est prise en compte.

---

<sup>11</sup> C.f. Annexe 5 « Organigramme du service forestier ».

Comme expliqué précédemment dans le chapitre « Utilité du patrimoine forestier », la société actuelle devient de plus en plus sensible et exigeante par rapport à son environnement et au climat. De ce fait, la forêt nécessite un soin et des prestations spécifiques que seul un service forestier est en mesure de délivrer. En effet, si ces mêmes demandes s'avéraient confiées à des entreprises, non seulement des problèmes d'emploi du temps se poseraient, mais cela nécessiterait également un budget conséquent à la commune pour réaliser ces prestations. Dès lors, en rapport avec ce qui précède, 3 à 4 options s'offrent à la commune de La Grande Béroche quant au choix de sa stratégie forestière, les voici :

Option N°1 : L'équipe forestière communale serait dissoute et l'entier des tâches serait remis à des entreprises externes. Cette solution permettrait de diminuer uniquement les coûts liés à l'exploitation forestière, mais cela éliminerait bon nombre de prestations à la population. La commune ne serait plus considérée comme une entreprise formatrice pour la branche forestière. En cas de tempête ou autres perturbations, un manque de rapidité d'intervention et de flexibilité serait à craindre des entreprises privées qui pourraient être appelées ailleurs.

Option N°2 : Une gestion mixte avec d'un côté une équipe forestière communale composée de 2 forestiers ES, 2 forestiers-bûcherons qualifiés et 2 apprentis et d'un autre côté les entreprises forestières privées.

Option N°2 bis : Les ressources humaines du service forestier seraient renforcées d'un forestier-bûcheron supplémentaire. Une gestion mixte serait conservée, avec une part des travaux réalisés par l'équipe régie augmentée à environ 60% des tâches d'exploitation et le solde attribué à des entreprises privées. Cette solution permettrait une certaine maîtrise des coûts, ainsi qu'une flexibilité de l'équipe forestière communale pour continuer à fournir l'ensemble des prestations nécessaires à la population. Cette option permettrait également un certain suivi et une continuité dans la gestion des forêts.

Option N°3 : L'ensemble des travaux forestiers serait effectué par une seule et unique équipe forestière communale. Il faudrait alors engager plus de 3 ouvriers supplémentaires afin de pouvoir exploiter l'ensemble du volume de travail avec uniquement le service forestier comme exécutant des travaux. Dans ce cas, les entreprises privées seraient quelque peu évincées du territoire communal et ne pourraient qu'exploiter les zones de forêts appartenant à des propriétaires privés. Les prestations au niveau communal pourraient ainsi continuer à être effectuées. Cependant, la charge financière pour la commune s'avèrerait lourde et l'exécution des chantiers pourrait prendre plus de temps que lors d'une gestion mixte.

Afin de pouvoir comparer ces scénarios, 2 facteurs déterminants ont été pris en compte, il s'agit :

- De l'évolution des coûts de chaque option<sup>12</sup>
- De la qualité et des quantités de prestations fournies à la population<sup>13</sup>, ainsi qu'à son environnement

---

<sup>12</sup> C. f. Annexe n°6 « Extrapolation selon les différentes variantes du budget annuel 2018 communal »

<sup>13</sup> C. f. Annexe n°7 « Comparaison qualitative et organisationnelle des différentes variantes de stratégie forestière »

## 7. Conclusion

---

Lors de la séance du Conseil général du 19 février 2018, votre autorité a demandé à l'exécutif la réalisation d'un rapport sur la stratégie forestière de la commune afin de pouvoir s'exprimer en connaissance de cause sur des investissements tels qu'un tracteur forestier.

La commission technique a été consultée à deux reprises. Lors de la 2<sup>ème</sup> consultation la commission des forêts et des rives était également présente. Les commissions ont pu statuer sur le présent rapport et prendre position. La variante N° 2 a fait l'unanimité parmi les commissaires. Il a été fait mention d'une réévaluation après une année complète d'exploitation pour affiner les contours de la stratégie forestière (éventuelle variante 2 bis et achat d'un tracteur forestier).

Les commissaires se sont également prononcés favorablement (à l'unanimité) sur l'agrandissement du centre forestier (coût de Fr. 80'000.-) ainsi que sur le changement de l'actuelle installation de chauffage (en consultant au préalable un spécialiste). Ces objets seront soumis à votre autorité dans le cadre d'une demande de crédit lors d'une prochaine séance du Conseil général.

Le Conseil communal se prononce en faveur de la variante N° 2 et sollicite l'autorité du Conseil général de La Grande Béroche sur un vote de principe en faveur de cette variante.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez au présent rapport, nous vous prions d'agréer, Madame la présidente, Mesdames les conseillères, Messieurs les conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL  
Le président,                      Le chef du dicastère,

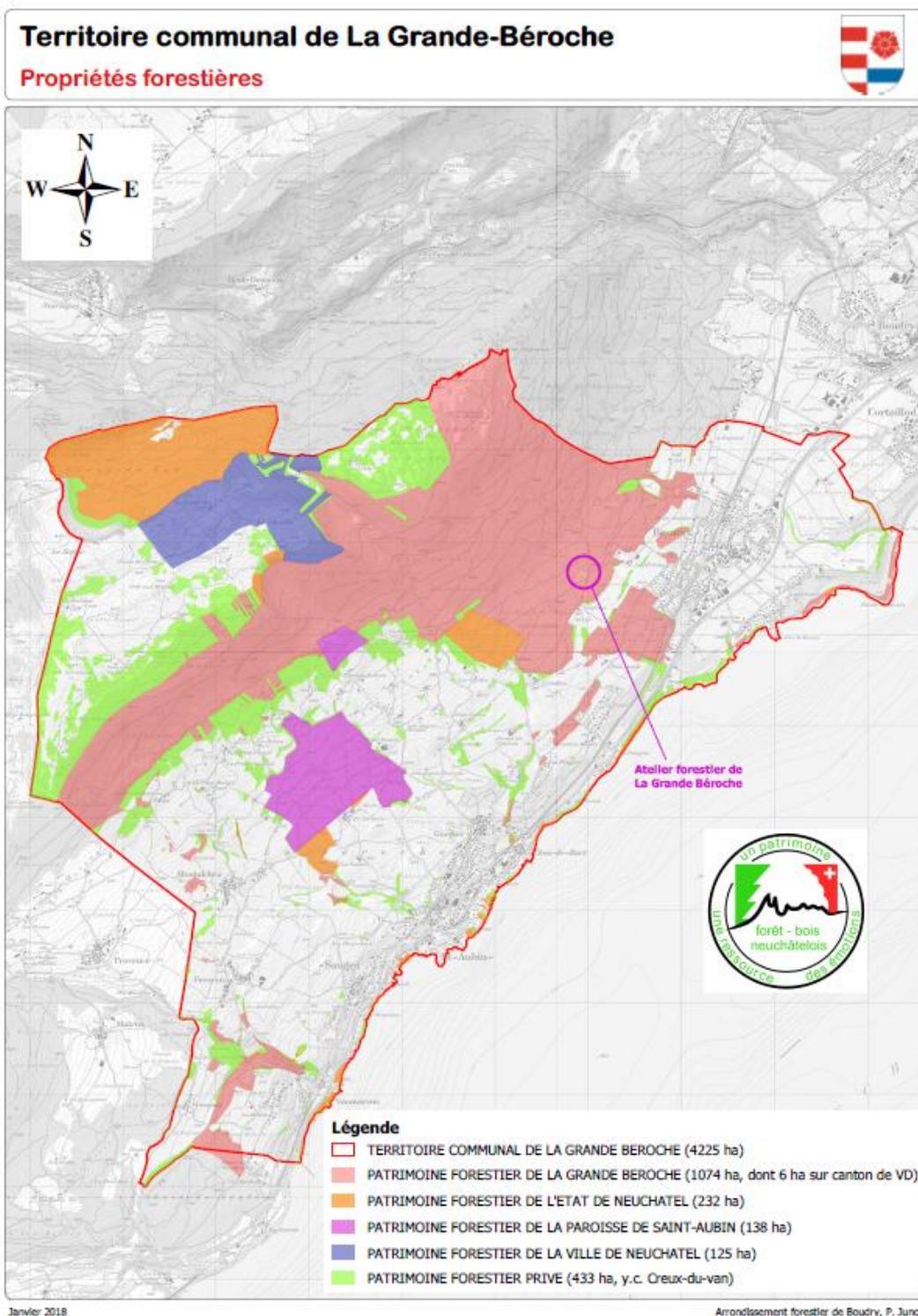
Del Rio François

Tom Egger

Bevaix, le 3 octobre 2018

### Annexes :

1. Territoire communal de La Grande Béroche
2. Comparatif interservices
3. Tableau comparatif des 5 plus grands propriétaires du canton
4. Equipements spécifiques
5. Organigramme du service forestier
6. Extrapolation du budget sylvicole en fonction des variantes
7. Evaluation qualitative des prestations fournies par le service forestier selon les différentes options proposées



## Annexe 2

### Comparatif interservices recettes/coûts par habitant de La Grande Béroche par année

18.06.2018

Services communaux	Charges	Revenus	chiffres d'affaires	Pertes / Bénéfice	Coût par habitant par an
Autorités	766'688	0	766'688	-766'688	-86
Chancellerie	865'332	12'700	878'032	-852'632	-95
Contrôle des habitants	266'537	123'000	389'537	-143'537	-16
Sports-loisirs-culture	1'240'445	505'100	1'745'545	-735'345	-82
Sécurité	1'317'541	106'800	1'424'341	-1'210'741	-135
Finances	1'070'532	68'600	1'139'132	-1'001'932	-112
Batiments PF	351'596	899'030	1'250'626	547'434	61
Sylviculture	924'853	567'065	1'491'918	-357'788	-40
Domaines	307'993	278'300	586'293	-29'693	-3
Travaux Pulics	2'457'651	12'000	2'469'651	-2'445'651	-273
Industriels	4'101'398	4'618'530	8'719'928	517'132	58
Urbanisme et aménagement	265'823	102'500	368'323	-163'323	-18
Parascolaire	1'720'579	1'100'000	2'820'579	-620'579	-69
Local des jeunes	111'781	18'500	130'281	-93'281	-10

#### Remarques:

Travail effectué en collaboration avec le service communal des finances.

Chiffres tirés du budget annuel 2018 de la commune de La Grande Béroche.

## Annexe 3

Tableau comparatif des 5 plus grands propriétaires du canton de Neuchâtel

	Surface (ha)	Nbre de Cantonement	Gardes forestiers	Forestiers-bûcherons V.c. chef d'équipe ou contremaître	Apprentis	Véhicules (jeep ou bus)	Tracteurs ou chenillards	Remarques
Val-de-Ruz	3225	4	4	3	1	1	en cours de demande	L'équipe est gérée par un seul garde forestier
Etat de Neuchâtel	3136	4	4	7	5	7	3	2 à 3 équipes en fonction des chantiers
Val-de-Travers	2326	3	3	3	2	2	1	L'équipe est gérée par un contremaître
Ville de Neuchâtel	1629	2	2	7	4	2	2	2 équipes séparées
La Grande Béroche	1074	2	2	2	2	1	1	

Pour tous les propriétaires, mis à part la ville de Neuchâtel, une partie des travaux de bûcheronnage est effectuée par des entreprises privées. Concernant le débardage les travaux sont remis en totalité à des entreprises privées

## Annexe 4



Pickup Mitsubishi L200



Elévateur Heli



Remorque Saris B1400



Remorque Humbaur HTK3000

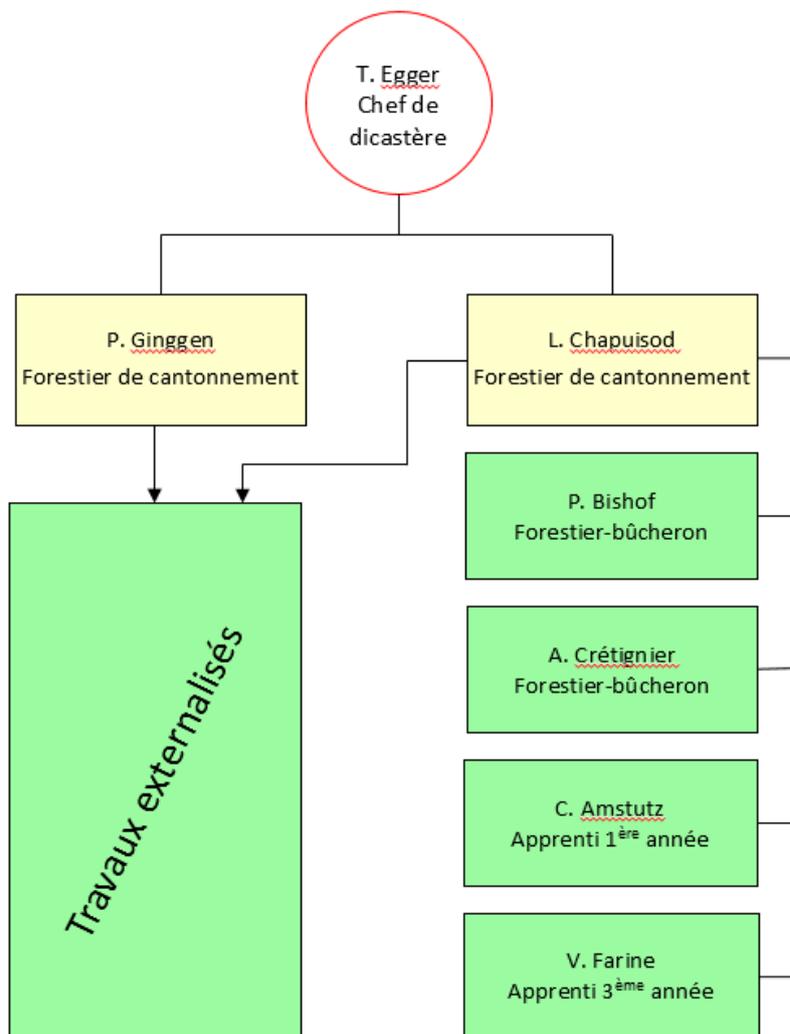


Remorque Anssem



GT750 Scierie mobile

Organigramme du service forestier



## Annexe 6

Annexe N°6		22.06.2018			
Extrapolation du budget "Sylviculture" communal selon les différentes variantes proposées					
	<b>Classification fonctionnelle</b>	<b>Budget 2018</b>	<b>Option 1</b>	<b>Option 2bis</b>	<b>Option 3</b>
		<i>(Option 2)</i>			
<b>82</b>	<b>Sylviculture (+ bénéfice / -perte)</b>	<b>-357'788</b>	<b>-424'045</b>	<b>-417'895</b>	<b>-547'445</b>
	<b>Charges</b>	<b>924'853</b>	<b>917'610</b>	<b>988'160</b>	<b>1'131'710</b>
	<b>Revenus</b>	<b>567'065</b>	<b>493'565</b>	<b>576'265</b>	<b>584'265</b>
<b>30</b>	<b>Charges de personnel</b>	<b>409'343</b>	<b>258'400</b>	<b>522'950</b>	<b>697'000</b>
3010000	Salaires du personnel adm. et d'exploitation	328'933	200'000	400'000	530'000
3040000	Allocations complémentaires	1'340	6'000	12'000	18'000
3050000	Charges sociales AVS, AI, APG, AC	20'395	12'000	25'000	35'000
3052000	Cotisations prévoyance.ne	36'605	25'000	47'000	60'000
3053000	Cotisations aux assurances accidents	2'121	10'000	25'000	35'000
3054000	Cotisations ALFA	6'310	3'500	3'000	12'000
3055000	Cotisations ass. Indemn. Journalières	2'269	400	1'200	1'600
3059100	Cotisations FFP	180	200	1'000	1'200
3059200	Cotisations LAE	590	300	750	1'200
3090000	Formation et perfect. Personnel	0	1'000	2'000	3'000
<b>31</b>	<b>Charges de biens et de services</b>	<b>442'200</b>	<b>585'900</b>	<b>397'900</b>	<b>367'400</b>
3101000	Matériel d'exploitation, fournitures	7'500	2'000	7'000	8'000
3101002	Carburants et essences	5'000	2'000	6'000	8'000
3102000	Imprimés et publication	500	500	500	500
3103000	Littérature spécialisée, magazines	700	700	700	700
3103001	Frais de vente	4'400	4'400	4'400	4'400
3103002	Escompte sur vente de bois	2'000	2'000	2'000	2'000
3111000	Machines, appareils, véhicules et outils	17'000	5'000	20'000	25'000
3112000	Indemnités diverses et équipement	14'500	5'000	18'000	25'000
3113000	Matériel informatique	0	0	0	0
3118000	Immobilisations incorporelles	8'000	8'000	8'000	8'000
3120001	Chauffage	1'000	1'000	1'000	1'000
3120002	Electricité	500	500	500	500
3130003	Téléphones	3'000	3'000	3'000	3'000
3130005	Cotisations aux associations prof.	3'500	1'000	3'500	4'500
3130009	Honoraires de médecins	200	200	200	200
3130060	Frais de façonnage et de débardage	243'000	380'000	180'000	140'000
3130061	Frais de transports	13'900	20'000	20'000	20'000
3130070	Frais de reboisement	10'000	10'000	10'000	10'000

3133200	Contrat de prestations informatique CEG	0	0	0	0
3134000	Primes d'assurances	5'100	4'000	6'000	8'000
3137002	Taxes routières véhicules de services	1'200	2'000	2'500	4'000
3141002	Entretien de la dévestiture	3'000	3'000	3'000	3'000
3144000	Entretien des bâtiments et immeubles	3'100	3'100	3'100	3'100
3144004	Entretien cabanes forestière et hangars	3'000	3'000	3'000	3'000
3145000	Entretien des forêts	20'500	60'000	20'000	5'000
3145002	Déchetage et transport de copeaux	23'000	23'000	23'000	23'000
3145003	Entretien des Forêt (st-sabin)	1'000	1'000	1'000	1'000
3151000	Entretien de machines, appareils et véhicule	500	500	1'000	3'000
3153000	Entretien de matériel informatique	500	500	500	500
3170000	Frais de déplacement et autres frais	3'000	3'000	12'000	15'000
3181000	Pertes sur créances effectives	0	0	0	0
3199000	Autres charges d'exploitation	3'100	3'000	3'500	3'500
3199014	Frais commission forêts et domaines	500	500	500	500
<b>33</b>	<b>Amortissement du patrimoine administr</b>	<b>35'410</b>	<b>35'410</b>	<b>35'410</b>	<b>35'410</b>
3300101	Amortissement de la dévestiture	35'410	35'410	35'410	35'410
3300488	Amortissement suppl. budget	0	0	0	0
3300601	Amortissement planifiés véhicule et engins	0	0	0	0
<b>34</b>	<b>Charges financières</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
3439400	Primes d'assurances PF	0	0	0	0
<b>35</b>	<b>Attribution s aux fonds et financements</b>	<b>5'000</b>	<b>5'000</b>	<b>5'000</b>	<b>5'000</b>
3511000	Attributions aux fonds du capital propre	5'000	5'000	5'000	5'000
<b>36</b>	<b>Charges de transfert</b>	<b>32'900</b>	<b>32'900</b>	<b>32'900</b>	<b>32'900</b>
3611015	Certifications	1'600	1'600	1'600	1'600
3611016	Participation aux frais de gestion technique	23'800	23'800	23'800	23'800
3612020	Part. salaire Garde-Forestier	0	0	0	0
3635001	Fonds du bois (Forêt Neuchâtel)	1'500	1'500	1'500	1'500
<b>39</b>	<b>Imputations internes</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
3940088	Imputations suppl. intérêts budget	0	0	0	0
<b>42</b>	<b>Taxes</b>	<b>386'265</b>	<b>344'565</b>	<b>389'265</b>	<b>391'265</b>
4240000	Taxes d'utilisation	35'385	35'385	35'385	35'385
4250001	Vente de bois de service	179'000	179'000	179'000	179'000

4250002	Vente de bois de pâte et d'industrie	25'800	25'800	25'800	25'800
4250003	Vente de bois de feu	52'700	15'000	52'700	52'700
4250004	Vente de bois déchiqueté	40'000	40'000	40'000	40'000
4250005	Vente de bois aux Cerisiers	48'380	48'380	48'380	48'380
4250007	Vente de produits forestiers divers	5'000	1'000	8'000	10'000
<b>43</b>	<b>Revenus divers</b>	<b>34'000</b>	<b>5'000</b>	<b>40'000</b>	<b>45'000</b>
4309000	Autres revenus d'exploitation	34'000	5'000	40'000	45'000
<b>44</b>	<b>Revenus financiers</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
4462000	Syndicats intercommunaux	0	0	0	0
<b>45</b>	<b>Prélèvement sur fonds et financements sp</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
4511000	Prélèvements sur les fonds du capital propre	0	0	0	0
<b>46</b>	<b>Revenus de transfert</b>	<b>146'800</b>	<b>144'000</b>	<b>147'000</b>	<b>148'000</b>
4630001	Rétrocession droits de douane	3'800	1'000	4'000	5'000
4631000	Subventions des cantons et des concordats	124'000	124'000	124'000	124'000
4632001	Part conventionnel corporation de droit public	19'000	19'000	19'000	19'000
<b>Remarques:</b>					
Les présentes extrapolations des comptes de sylviculture ont été effectuées sur la base du budget communal 2018 qui a été mis en corrélation avec les critères principaux suivants: Quantité de matière première bois (m3) exploitée dans les différents massifs forestier communaux, évolution du nombre de collaborateurs (forestier-bûcherons et apprentis) en fonction des variantes proposées et, pour finir, interventions d'entreprises externes dans le domaine forestier.					
Les chiffres avancés, notamment pour ce qui est des charges ont été calculés sur la base de salaires et de coûts globaux moyens.					
Ces chiffres doivent donc être analysés avec passablement de recul, car ils ne prennent en compte "que" l'aspect financier du service forestier. En effet, au final, les sources des différents revenus sont issus des fonctions protection et écologique de la forêt sous forme de subventions, mais aussi de la fonction production pour ce qui est des ventes de bois sous différentes formes. La fonction Sociale des forêts de La Grande Béroche n'est donc pas prise en compte dans les chiffres ci-contre, le service forestier supporte donc des charges qui, si un système d'imputation interne était mis en place, incomberait à d'autre service (par exemple: Service des Bâtiments, des TP ou de l'Urbanisme).					

## Annexe 7

### Evaluation qualitative des prestations fournies par le service forestier selon les différentes options proposées

Option 1			
Dissolution de l'équipe forestière / Travaux confiés à des entreprises externes			
Prestations	Fonctions forestières concernées	Qualité de la prestation et organisation générale*	Remarques
Exploitation forestière normale et châblis	Prot. / Prod. / Soc. / Bio.	2	Principaux travaux effectués à la tâche, donc perte de qualité dans les finitions
Soins culturaux et plantations	Prot. / Prod. / Soc. / Bio.	2	Moins de suivi et de connaissance du territoire
Entretien de la desserte	Prod. / Soc.	2	Entretien courant moins régulier et peu de flexibilité
Confection et livraison de mobilier forestier	Prod. / Soc.	0	Prestation communale qui ne serait plus fournie aux citoyens de LGB
Production et livraison de bois de feu	Prod. / Soc.	0	Prestation communale qui ne serait plus fournie aux citoyens de LGB
Entretien de places de jeux et places de pique-niques	Soc.	0	Prestation communale qui ne serait plus fournie aux citoyens de LGB ou se verrait confiée aux TP
Entretien du Zurich Parcours Vita	Soc.	0	Prestation communale qui ne serait plus fournie aux citoyens de LGB ou se verrait confiée aux TP
Accueil en forêt de classes scolaires, entreprises ou visiteurs divers	Soc.	1	Moins de flexibilité, moins de moyens à disposition pour accueillir des visiteurs en forêt
Production et vente de sapins de Noël	Prod. / Soc.	0	Prestation communale qui ne serait plus fournie aux citoyens de LGB
Création et entretien de biotopes	Soc. / Bio.	2	Entretien courant moins régulier et peu de flexibilité
Travaux pour tiers	Prod.	0	Prestation communale qui ne serait plus fournie aux citoyens de LGB
Entretien des grèves communales	Soc. / Bio.	1	Entretien courant moins régulier et peu de flexibilité
Formation d'apprentis	Prot. / Prod. / Soc. / Bio.	0	Aucune place d'apprentissage dans le domaine forestier mise à disposition par la commune
<b>Total</b>		<b>10</b>	

Remarques: Cette variante permet d'augmenter passablement le rendement des activités, mais péjore la qualité et le suivi des différentes prestations proposées.

Légendes: \*point de 0 à 3, 0 pas de prestation, 1 faible, 2 moyenne, 3 excellente qualité

Option 2			
Gestion mixte: Equipe de 2 forestiers-bûcherons et 2 apprentis + entreprises externe			
Prestations	Fonctions forestières concernées	Qualité de la prestation et organisation générale*	Remarques
Exploitation forestière normale et châblis	Prot. / Prod. / Soc. / Bio.	2	Bonne qualité et bon rendement
Soins culturaux et plantations	Prot. / Prod. / Soc. / Bio.	3	Bon suivi
Entretien de la desserte	Prod. / Soc.	3	Entretien courant régulier
Confection et livraison de mobilier forestier	Prod. / Soc.	2	Léger manque de personnel pour offrir une qualité de prestation optimale
Production et livraison de bois de feu	Prod. / Soc.	2	Quelques difficultés d'organisation dues au manque de flexibilité d'une équipe composée de 2 forestiers-bûcherons
Entretien de places de jeux et places de pique-niques	Soc.	2	Bonne prestation de manière globale, mais léger manque de temps en raison de la main d'œuvre à disposition pour un suivi optimal
Entretien du Zurich Parcours Vita	Soc.	2	
Accueil en forêt de classes scolaires, entreprises ou visiteurs divers	Soc.	3	Permet d'adapter en tout temps, les activités proposées lors de l'accueil en forêt de visiteurs de tout horizon.
Production et vente de sapins de Noël	Prod. / Soc.	3	Activité permettant d'occuper le personnel lors de mauvais temps et d'offrir des sapins de Noël issus des forêts communales
Création et entretien de biotopes	Soc. / Bio.	2	Possibilité d'entreprendre ces chantiers avec du personnel qui possède les connaissances requises
Travaux pour tiers	Prod.	2	Prestation proposée à la population qui profite aux comptes communaux
Entretien des grèves communales	Soc. / Bio.	2	Possibilité d'intervenir régulièrement
Formation d'apprentis	Prot. / Prod. / Soc. / Bio.	2	2 apprentis, mais manque 1 EPT pour un encadrement optimal
<b>Total</b>		<b>30</b>	
<u>Remarques:</u>	<i>Dans le cas présent, la situation est proche de l'idéal. Une équipe forestière permet un suivi et une qualité de prestations à hauteur des attentes d'une commune telle que La Grande Béroche. Toutefois, il manque 1 EPT au vu de la variété des tâches à accomplir et de la surface territoriale forestière.</i>		
<u>Légendes:</u>	<i>*point de 0 à 3, 0 pas de prestation, 1 faible, 2 moyenne, 3 excellente qualité</i>		

Option 2bis			
Gestion mixte et renforcement de l'équipe forestière (1 EPT supplémentaire)			
Prestations	Fonctions forestières concernées	Qualité de la prestation et organisation générale*	Remarques
Exploitation forestière normale et châblis	Prot. / Prod. / Soc. / Bio.	3	Gestion mixte permettant d'entreprendre plusieurs chantiers en même temps. Sécurité garantie pour l'équipe communale en étant toujours 2 ouvriers qualifiés sur le chantier
Soins culturaux et plantations	Prot. / Prod. / Soc. / Bio.	3	Bon suivi
Entretien de la desserte	Prod. / Soc.	3	Entretien régulier facilité
Confection et livraison de mobilier forestier	Prod. / Soc.	2	Possibilité de scinder l'équipe pour effectuer différentes tâches, par ex. exploitation et livraison de bois de feu ou autre
Production et livraison de bois de feu	Prod. / Soc.	3	
Entretien de places de jeux et places de pique-niques	Soc.	2	
Entretien du Zurich Parcours Vita	Soc.	2	
Accueil en forêt de classes scolaires, entreprises ou visiteurs divers	Soc.	3	
Production et vente de sapins de Noël	Prod. / Soc.	3	
Création et entretien de biotopes	Soc. / Bio.	3	Possibilité d'entreprendre ces chantiers avec du personnel possédant les connaissances requises
Travaux pour tiers	Prod.	2	Prestation proposée à la population qui profite aux comptes communaux
Entretien des grèves communales	Soc. / Bio.	2	Entretien régulier
Formation d'apprentis	Prot. / Prod. / Soc. / Bio.	3	Encadrement optimal en permanence
<b>Total</b>		<b>34</b>	
<i>Remarques:</i> Cette option serait idéale dans le cadre d'une commune, notamment au niveau de la sécurité sur les chantiers et de l'encadrement des apprentis. De plus, elle favorise la flexibilité de l'équipe pour effectuer différentes tâches en même temps.			
<i>Légendes:</i> *point de 0 à 3, 0 pas de prestation, 1 faible, 2 moyenne, 3 excellente qualité			

Option 3			
Travaux effectués entièrement par le service forestier			
Prestations	Fonctions forestières concernées	Qualité de la prestation et organisation générale*	Remarques
Exploitation forestière normale et châblis	Prot. / Prod. / Soc. / Bio.	3	L'entier de la masse de travail serait ici effectué par une équipe forestière conséquente ce qui permet d'assurer à 100% le suivi et la qualité des prestations. L'encadrement des apprentis serait également idéal et le service forestier aurait la possibilité de former entre 3 et 4 apprentis, ce qui offre de nouvelles places au niveau cantonal. Le personnel pourrait être également formé et/ou spécialisé dans certains domaine comme par exemple l'élagage ou la grimpe ce qui permettrait d'intervenir en milieu "urbains" aux centre des différentes localités qui composent La Grande Béroche.
Soins culturaux et plantations	Prot. / Prod. / Soc. / Bio.	3	
Entretien de la desserte	Prod. / Soc.	3	
Confection et livraison de mobilier forestier	Prod. / Soc.	3	
Production et livraison de bois de feu	Prod. / Soc.	3	
Entretien de places de jeu et places de pique-niques	Soc.	3	
Entretien du Zurich Parcours Vita	Soc.	3	
Accueil en forêt de classes scolaires, entreprises ou visiteurs divers	Soc.	3	
Production et vente de sapins de Noël	Prod. / Soc.	3	
Création et entretien de biotopes	Soc. / Bio.	3	
Travaux pour tiers	Prod.	3	
Entretien des grèves communales	Soc. / Bio.	3	
Formation d'apprentis	Prot. / Prod. / Soc. / Bio.	3	
<b>Total</b>		<b>39</b>	

Remarques: Cette variante serait idéale, mais demeure quelque peu utopique, car elle demanderait à la commune d'engager des frais conséquents au niveau du personnel, des infrastructures et du matériel.

Légendes: \*point de 0 à 3, 0 pas de prestation, 1 faible, 2 moyenne, 3 excellente qualité